

## Séance du 12 juin 2020

### Vote du budget communal 2020 :

Le budget est basé sur la stabilité des taux des taxes d'habitation, foncière et foncière sur le non bâti.

La section de fonctionnement s'équilibre à hauteur de 970 230,76€

La section d'investissement s'équilibre à hauteur de 675 738,89€

\*Remboursement du capital d'emprunts : 96 975 € (pour mémoire 106 571,86€ en 2019, 112 500€ en 2018 et 123 000€ en 2017),

Les principales opérations prévues pour 2020 sont

\* Réfection de voiries : 60 000 €

\* Balisage de 5 circuits de randonnées :11 841,60€

\* Restauration du patrimoine :15 282,60€ TTC pour les lavoirs de la Miquélie et de Fontaynous, 2860€ TTC pour le remplacement de la porte sud de la tour de Martiel

\* Amélioration énergétique de la partie ancienne de l'école : 30 000€ provisionnés pour engager le maître d'œuvre chargé de cette opération et payer les études nécessaires pour de définir les solutions de réfection énergétique de ce bâtiment.

\* Maison et terrain situés derrière la salle polyvalente de Martiel : provisionnement de 30 000€ pour l'achat du terrain (acquis par l'EPF qui le recèdera à la commune lorsqu'elle engagera les travaux) et 15 000 euros pour engager la maîtrise d'œuvre et procéder à d'éventuels travaux de sécurisation

\* Opération n°2 « cœur de village de Martiel » (rue du porche et de la tour) 150 000€

\* Remplacement d'une bouche d'incendie au Puech d'Elbes : 2 600 €

\* Renouvellement informatique à la mairie 4590 €

\* Fin de l'opération d'équipement en tableaux interactifs à l'école de Martiel : 4 820 €

\* Achat de mobilier pour équiper la salle dédiée à « l'île aux enfants » : 2500€

\* Achat d'une machine à eau ozonée (qui permet de suppléer à l'utilisation de produits de nettoyage) 2085,49€

\* Achat d'une sono portable 1000€

\* Remplacement du lave-vaisselle de la salle polyvalente.

Autres actions en cours :

\* Réduction des durées d'éclairage public nocturne et remplacement de certains luminaires à la technologie économe. Opération budgétisée en 2019 et reportée à 2020 à cause de retards pris par les entreprises.

\* Nomination des rues : la démarche d'affectation des noms se poursuit, mais la réalisation concrète ne sera réalisée qu'en 2021 afin de pouvoir bénéficier de subventions non disponibles cette année

Subventions : Certains projets feront l'objet d'aides de l'état, de la région, du département ou de la communauté de communes, le montant global attendu est de 122 000 €

### Vote du budget assainissement 2020 :

La section d'exploitation s'équilibre à 67 529,16€ et celle d'investissement 53 326,59€

### Convention vérification extincteurs

Le conseil vote la convention d'entretien des extincteurs des bâtiments communaux

### Délégation de la Présidence du CCAS

Le conseil accepte à l'unanimité la proposition de Monsieur le Maire de confier la Présidence du CCAS à Madame Marie-Hélène GROSBOIS.

## Convention de partenariat avec Aveyron Ingénierie

Le conseil décide le renouvellement de la convention avec Aveyron Ingénierie. Il s'agit d'une structure qui nous apporte une expertise dans de nombreux domaines.

### Création espace accueil « L'île aux enfants »

Le conseil valide la création de l'espace d'accueil des enfants de 2 à 3 ans

#### Qu'est-ce que l'île aux enfants ?

L'île aux enfants est un espace d'accueil pour les enfants à partir de deux ans, et avant leur entrée en petite section, dans l'enceinte de l'école. Ce service suit le rythme des journées et vacances scolaires.

Elle est encadrée par des animatrices municipales et supervisée par l'enseignante de petite section.

Les enfants seront accueillis dans une salle qui leur sera entièrement dédiée, à côté de la maternelle.

L'enfant devra avoir deux ans lors de sa rentrée. Il est souhaitable que l'enfant soit propre, mais même si cela est vivement recommandé, ce n'est pas obligatoire.

Ce service est gratuit hormis les garderies et la cantine. Il est à l'initiative et financé par la municipalité de Martiel.

Le nombre de places étant limité, la commission « île aux enfants » étudiera les demandes et attribuera les places. Cette commission est constituée des deux ATSEM et d'élus de la commission enfance/jeunesse.

Les services payants sont la cantine et la garderie (tarifs de juin 2020) :

**Cantine** : Prix d'un repas : 2.5 €

**Garderie** :

Matin : 1.6 €

Soir : 2.5 €

Journée : 3 €

Abonnements garderie au mois (pour quatre jours par semaine) :

- Un enfant : 30 €
- Deux enfants : 55 €
- Trois enfants : 75 €
- Quatre enfants : 90 €

A noter qu'une participation à la coopérative scolaire sera demandée. Elle se monte à 25 € pour un enfant, 45 € pour deux enfants et 60 € à partir de trois enfants.

Les fratries concernées par la dégressivité des tarifs sont celles dont les enfants participent à l'île aux enfants mais aussi à l'école publique de Martiel.

#### Fonctionnement :

Elle favorise le petit groupe (entre 6 et 8 enfants) et propose une transition en douceur vers l'école en ajustant un accompagnement individuel adapté à leur âge et à leur rythme.

Ce n'est pas une classe, ainsi les activités ne seront pas imposées. Elles s'adapteront au rythme de chaque enfant et encourageront la créativité et la motricité.

L'enfant intégrera occasionnellement des temps d'activité avec la classe de petite section pour favoriser l'inclusion. Il partagera aussi le temps de récréation et de repas avec les enfants de la classe maternelle.

Un temps de goûter sera prévu en cours de matinée et d'après midi. Les denrées seront fournies par les parents.

#### Horaires :

Les horaires suivants s'appliquent aux quatre jours de classe (lundi, mardi, jeudi et vendredi).

Attention, l'école est fermée le mercredi.

- Garderie (matin) avec les enfants de tous âges de l'école – 7 h 30 à 8 h 15 (payant),
- Accueil – les parents accompagnent l'enfant jusqu'à la salle « L'île aux enfants » entre 8 h 15 et 8 h 30 puis il pratique diverses activités jusqu'à 12 h,
- Fin de matinée : Possibilité pour les familles de reprendre l'enfant – 12h à 12h15
- Cantine – de 12 h à 12 h 45 (payant),
- Accueil – à 12 h 45 et jusqu'à 16 h 30 (sieste à 12 h 45 suivie d'activités)
- Garderie avec les enfants de tous âges de l'école – à partir de 16 h 30 et jusqu'à 18 h 30 (payante).

Il est important que les parents soient ponctuels pour fournir des repères à l'enfant et lui apporter ainsi un confort et la sécurité pour bien commencer sa journée à l'école. Cette ponctualité est aussi nécessaire pour le bon fonctionnement du service.

Il est également important que l'enfant ait un rythme régulier et pas trop surchargé. Dans la mesure du possible, il est donc préférable de ne le mettre que quelques jours par semaine et de limiter tant que faire se peut les périodes de garderie.

Aucun enfant de l'île aux enfants n'arrive ou ne quitte l'école sans un adulte responsable. Les enfants de cet âge ne peuvent pas utiliser le service de transport scolaire.

Pour faciliter l'organisation et la gestion des effectifs nous vous demandons de bien vouloir renseigner dans la mesure du possible la fiche de renseignements ci-jointe.

#### Matériel / équipement :

Les enfants devront être vêtus de vêtements confortables. **Une liste détaillée d'un équipement personnel à prévoir vous sera donnée au moment de l'inscription.**

Le doudou et la sucette pourront être laissés à l'enfant. L'équipe encadrante n'est pas responsable en cas de perte ou de dégradation.

#### Inscription :

Toute famille potentiellement intéressée doit contacter le secrétariat de mairie au 05 65 29 41 20.